



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Cotisations

Question écrite n° 37844

Texte de la question

M Jean-Pierre Delalande appelle l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'emploi sur les mesures prises en faveur des chômeurs, en cours d'indemnisation, pour leur permettre de créer leur propre entreprise. Parmi ces mesures, est prévue l'exonération des charges sociales durant une période de six mois. Si cette disposition est tout à fait favorable, il ressort, au vu de nombreux cas qu'il a eu à connaître, que ce délai d'exonération paraît trop court le plus généralement, dans la mesure où une entreprise nouvellement créée a besoin de deux à trois ans pour pouvoir fonctionner dans des conditions normales et trouver son rythme de croisière. C'est pourquoi il lui demande s'il lui paraîtrait possible d'étendre cette exonération sur une période plus longue et, par exemple, sur la totalité du premier exercice fiscal ; cela pour éviter que les jeunes entreprises ne périssent très rapidement, en raison des trop lourdes charges qui leur sont souvent imposées.

Données clés

Auteur : [M. Delalande Jean-Pierre](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37844

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : affaires sociales et emploi

Ministère attributaire : affaires sociales et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mars 1988, page 1079